



17 aout 2014

26ème édition



RÈGLEMENT

CONFORME AU RÈGLEMENT FFA

SEMI-MARATHON, & 10KM, COURSES CLASSANTES et QUALIFICATIVES pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014

Effectuer individuellement un parcours au choix : semi-marathon ou 10 km.

PEUVENT PARTICIPER

- ▶ **Titulaires d'une licence** Athlé Compétition , Athlé Entreprise, athlé Running ou pass'Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation;
- ▶ Ou d'une **licence sportive** en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non **contre-indication à la pratique de l' Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** .
- ▶ Ou d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM, OU LA FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ▶ Ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL** en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire;
- ▶ Ou d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) l'original ou la photocopie du certificat, pour la durée du délai de prescription de 10 ans.
- ▶ **Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.** Ce certificat doit être rédigé en langue française daté, signé et permettre l'authentification du médecin. Que ce dernier soit ou non établi sur le territoire Français. S'il n'est pas rédigé en langue française , il doit être fourni une traduction française.
- ▶ **Les handisports et Cadets ne peuvent participer qu'à l'épreuve des 10km.**

PARCOURS : MESURAGE OFFICIEL DU SEMI-MARATHON N° AQU033 / 05642/2012

MESURAGE OFFICIEL des 10 km N° AQU033 / 05641/2012

DÉPART : 2 courses groupées ☞ 9 h 00 Place Saint Seurin - Eglise Le Porge-centre.

ARRIVÉE ☞ Chemin de Gleysaou.

INSCRIPTIONS

☞ **AVANT LA COURSE : par courrier**

➤ Office de Tourisme – 3 Place Saint Seurin – 33680 LE PORGE – TEL 05 56 26 54 34

E-Mail : courirpourleplaisir@gmail.com

8 € par concurrent pour la course de 10 km

12 € par concurrent pour le semi marathon.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Comité de Jumelage Le Porge.

☞ **LE 17 AOÛT 2014 - de 7 h 00 à 8 h 30**

10 € par concurrent pour la course de 10km

15 € par concurrent pour le semi marathon.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Comité de Jumelage Le Porge.

DOSSARDS

Pour les préinscrits, retrait possible le 16/08/2014 de 10h à 12h et de 15h à 19h (suivre le fléchage à partir de l'Office de Tourisme) Pour les autres, rendez vous le 17.08.2014 de 7h à 8h30 aux stand « inscription ». La couleur du dossard est fonction de la distance choisie :

VERT ☞ **semi-marathon**

BLANC ☞ **10 km**

Les dossards doivent être portés sur la poitrine de façon visible. Les coureurs sans dossard sont interdits et le port du maillot est obligatoire.

SERVICE MEDICAL

Un service médical de catégorie 2 est présent sur les lieux.

CONTROLE ANTIDOPAGE

Les participants à la course s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le parcours est interdit à toute circulation automobile et 2 roues pendant toute la durée de la course. Seuls les juges arbitres officiels, en moto, et un véhicule de ravitaillement ont droit de passage. 6 postes de ravitaillement sur le parcours. Pas de ravitaillement en-dehors des points de ravitaillement mis en place par l'organisateur. **Les accompagnateurs et suiveurs sont strictement interdits.** Cette interdiction s'applique également aux entraîneurs et managers d'athlètes. Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète.

Les contrôleurs officiels CDCHS et CRCHS présents sur place sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se comporterait de façon non conforme au règlement FFA.

Catégories d'Âges Elles sont fixées selon les catégories d'âge aux valeurs ci après. (age au 31 décembre)

Cadettes et Cadets - 1996-1998- Uniquement 10km

<u>Juniors</u>	<u>1995-1996</u>	<u>Vétérans 1</u>	<u>1974-1965</u>
<u>Espoirs</u>	<u>1992-1994</u>	<u>Vétérans 2</u>	<u>1964 - 1955</u>
<u>Seniors</u>	<u>1975 - 1991</u>	<u>Vétérans 3</u>	<u>1954 - 1945</u>
		<u>Vétérans 4</u>	<u>1944 et avant</u>

Signature du représentant légal obligatoire sur le bulletin d'Inscription

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la Compagnie MMA Assurances. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation d'effets personnels. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CLASSEMENT

2 classements : 1 scratch, 1 catégoriel. Sont pris en compte tous les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée. Licenciés FFA : conformité des règles de transmission. Les résultats sont diffusés dès qu'ils sont établis, adressés sur demande et diffusés sur Internet.

REGLES DE COURSE

Tout concurrent, de par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à accepter le présent règlement, sous peine de disqualification. **En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course.** Tous les organisateurs sont bénévoles.

RECOMPENSES

Tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée sont récompensés.

De plus, un « tirage au de dossard » a lieu en attendant la proclamation des résultats. Les résultats des coureurs restent à disposition à l'Office de Tourisme un mois après l'épreuve, un an sur l'Internet. **Le Comité organisateur tient à conserver à cette course son côté « Courir pour le Plaisir »**, d'où la décision de récompenser de même manière tous les participants, en plus des trois premiers de chaque catégorie.

DROIT A L'IMAGE

Le coureur, de par son inscription, autorise l'organisation à utiliser toute image le concernant, à l'exception de celle qui pourrait porter atteinte à son intégrité morale.

ORGANISATION : Comité de Jumelage –Le Porge 33680
SOUS LE PARRAINAGE DE l'AthlétismeD'Ares –FFA N°033069